



**INFORMATIONS
RELATIVES**

AUX

**ANIMAUX
DOMESTIQUES
OU
SAUVAGES**

Résolution : 2005-11-465

Mis à jour : Le 30 janvier 2007

FIRME RETENUE

La firme retenue pour le contrôle et la protection des animaux à l'intérieur des limites de la municipalité est la SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE D'ANIMAUX DOMESTIQUES ST-HUBERT INC. (SCDD), située au 9900, Chemin Chambly à Longueuil, arrondissement Saint-Hubert, Québec, J3Y 5K2.

Vous pouvez les rejoindre :

Par téléphone : (450) 656-1007

Par télécopieur : (450) 656-4554

Site Internet : www.scdd.qc.ca

PROCÉDURES À SUIVRE...

Tout citoyen souhaitant obtenir de l'information ou recevoir des services relativement à la capture d'un animal domestique ou sauvage peut recourir selon certaines conditions aux services de la firme retenue par la Ville en appelant aux heures mentionnées au paragraphe suivant.

HEURES D'OUVERTURE

PÉRIODE D'AVRIL À NOVEMBRE

(fermé entre 12 h et 13 h)

Lundi au vendredi 9 h @ 20 h

Samedi 9 h @ 15 h

Dimanche (fermé)

PÉRIODE DE DÉCEMBRE À MARS

(fermé entre 12 h à 13 h)

Lundi au vendredi 9 h @ 18 h

Samedi 9 h @ 15 h

Dimanche (fermé)

LOCATION DE CAGE

Sur appel, un citoyen peut obtenir un service de livraison à domicile. Il est possible aussi de s'y rendre directement les lundis et les mardis, à l'intérieur des heures d'ouverture de bureau.

Des frais seront exigés pour la location d'une cage.

La firme reprendra la cage au domicile du citoyen au plus tard le vendredi de la même semaine ou sur appel suite à la capture de l'animal avant le vendredi.

NOTE

Advenant la perte ou le vol de la cage, le signataire du formulaire de prêt devra rembourser à la firme les sommes dues.

PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION D'UN ANIMAL DOMESTIQUE (MORT OU VIVANT)

Sur appel, la firme offre gratuitement et généralement le jour même le service de récupération à domicile de tout animal domestique (mort ou vivant) dont les citoyens veulent se défaire.

Ce service est offert du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h seulement.

ANIMAL MORT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les citoyens peuvent aussi communiquer avec un responsable de la firme qui se chargera de récupérer tout animal trouvé mort sur la voie publique.

ANIMAL SAUVAGE

Il y a un animal sauvage (mouffette, raton laveur, ondatra (rat musqué), marmotte, écureuil, etc...) près de chez vous?

Nous nous devons de préciser que la Loi sur la conservation de la faune interdit de tuer ou de capturer un animal sauvage sans avoir au préalable tenté de lui faire peur ou de l'empêcher de causer des dégâts.

La prévention : avant tout, prévenez l'invasion en fermant tous les accès au-dessous des remises ou autres endroits accessibles par un treillis métallique bien enfoncé dans le sol.

QUESTIONS / RÉPONSES

Nous vous conseillons de consulter le site suivant.

Il vous sera très utile!

www.scdd.qc.ca/questions-reponses.php

VIRUS DU NIL

Pour déclarer un oiseau mort (corbeau; corneille; geai bleu) ou pour obtenir de l'information sur le virus du Nil occidental, appelez le numéro de téléphone sans frais suivant :

1-800-363-1363

Vous pouvez également consulter le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse suivante :

www.virusdunil.info